

L'EAU, UNE RESSOURCE PRÉCIEUSE ET UN BIEN COMMUN, PRÉSERVONS-LA

La suppression de l'usage des pesticides pour l'entretien des espaces verts, des voiries ou encore des promenades accessibles au public **constitue un enjeu important pour la préservation de la ressource en eau, de la biodiversité et pour la santé.**

La lutte contre les pollutions est un enjeu majeur pour assurer l'accès à l'eau potable aux générations futures.

En effet, les désherbants utilisés se retrouvent dans les eaux de surface ou souterraines pour de nombreuses années et entraînent une pollution des eaux liée au ruissellement.



« Protéger les eaux souterraines et les rivières, c'est préserver les milieux naturels et la biodiversité, tout autant que notre santé et celle de tous les êtres vivants dans notre environnement. »



RÉGION GRAND EST

Direction de l'Eau, de la Biodiversité et du Climat

Axe Rhin-Sarre

Lajlah LUTHER
Tél : 03 88 15 65 13
lajlah.luther@grandest.fr

Axe Meuse-Moselle-Saône

Francis VOGIN
Tél : 03 87 33 67 65
francis.vogin@grandest.fr

Axe Seine-Marne

Véronique BAUDET
Tél : 03 26 70 89 33
veronique.baudet@grandest.fr

www.grandest.fr



AGENCE DE L'EAU RHIN-MEUSE

Direction des Aides et de l'Action Territoriale

Catherine MEYER
Tél : 03 87 34 48 21
catherine.meyer@eau-rhin-meuse.fr

www.eau-rhin-meuse.fr

© RGE/AERM 2022
Réalisation : Région Grand Est / Agence de l'eau Rhin-Meuse
Décembre 2022 • crédits photos : AERM, istockphoto
illustration : agence de l'eau Rhin-Meuse

Ma COMMUNE NATURE

2023

S'ENGAGE POUR L'EAU ET LA BIODIVERSITÉ



UNE DÉMARCHE
INITIÉE PAR :



COMMUNE NATURE... C'EST QUOI ?

L'ambition partagée par la Région Grand Est et l'Agence de l'eau Rhin-Meuse est de préserver et d'améliorer la qualité des eaux et d'accroître la biodiversité en s'appuyant sur une dynamique de territoires.

La distinction Commune Nature concerne les 5 000 communes ou communautés de communes du Grand Est. Elle vise à les amener vers de nouvelles pratiques en matière de non-utilisation de pesticides et de développement de la biodiversité dans la gestion des voiries, espaces verts et autres espaces publics.

UNE DÉMARCHE VALORISANTE
Au-delà des obligations réglementaires qui s'imposent aux collectivités en la matière, la distinction Commune Nature offre l'opportunité de faire reconnaître leur engagement, l'implication de leurs équipes, les solutions mises en œuvre... auprès des habitants de plus en plus sensibilisés à la protection de leur environnement.



3 NIVEAUX DE DISTINCTION POUR PLUS DE BIODIVERSITÉ

Le dispositif Commune Nature se décompose en 3 niveaux de distinction permettant aux collectivités et structures de progresser dans le dispositif en s'engageant vers plus de biodiversité : adaptation au changement climatique, développement de la nature en ville, limitation de l'imperméabilisation des sols, création de couloirs écologiques... (cf. tableau des niveaux ci-contre)

LES GESTIONNAIRES D'ESPACES DANS LA DÉMARCHE
Les gestionnaires d'espaces publics, tels que les centres hospitaliers, les Parcs Naturels Régionaux et les lycées, peuvent également prétendre au dispositif Commune nature. Les lauréats "espaces nature" recevront un visuel spécifique.

3 NIVEAUX DE DISTINCTION* pour valoriser les bonnes pratiques



	NIVEAU 1 	NIVEAU 2 	NIVEAU 3
Produits phytosanitaires de synthèse	interdits	interdits	interdits
Produits phytosanitaires de biocontrôle et substances de base	autorisés	autorisés hors désherbants	interdits
Plan de gestion différenciée	/	réalisé	appliqué sur le terrain et développé
Engrais	de synthèse autorisés	réflexion sur l'utilisation des engrais de ressource locale	engrais de ressource locale à privilégier
Gestion de l'eau	/	réflexion sur une gestion économe	gestion économe effective
Formation et communication	/	auprès des élus et du grand public	auprès des élus et du grand public
Préservation de la biodiversité	/	réflexion	projets concrets et réalisés
Adaptation au changement climatique	/	réflexion	projets concrets et réalisés
Autres gestionnaires	/	/	implication

* Le tableau présente les principaux critères des 3 niveaux de distinction. Seuls les règlements "Commune Nature" et "Espace Nature" 2023, plus complets, font foi ; merci de vous y référer.

LES CONSEILS POUR UNE DÉMARCHE RÉUSSIE

- 1

Signer la charte régionale d'entretien des espaces communaux
afin de traduire la volonté de la collectivité dans son engagement à supprimer les pesticides et à développer la biodiversité. La charte signée doit être retournée, accompagnée d'une délibération du conseil municipal.
- 2

Réaliser un plan de gestion différenciée
le plan de gestion différenciée est un document plus complet, qui en plus du diagnostic, définit un zonage et hiérarchise les différents espaces verts avec un guide d'entretien. Ce plan peut faire l'objet d'une aide de l'agence de l'eau Rhin-Meuse et de la Région Grand Est.
- 3

Participer à l'opération "Commune Nature"
en déposant votre candidature sur la plateforme d'inscription "Commune Nature 2023". Votre implication dans la démarche sera récompensée par une ou plusieurs libellules et valorisée par une plaque offerte, ainsi que des supports de communication.



Des libellules "Coups de cœur" pour valoriser l'engagement des collectivités
Un jury composé d'élus de la Région Grand Est et de membres du Comité de bassin Rhin-Meuse désignera, parmi les lauréats, ses "Coups de cœur 2023".
Cette distinction d'exception a pour but de mettre à l'honneur les communes et gestionnaires d'espaces qui, au delà de la démarche générale (récompensée par les niveaux 1, 2 ou 3), s'engagent pleinement dans des actions particulièrement ambitieuses pour améliorer la gestion des ressources en eau, la biodiversité ou la gestion de l'espace au regard des enjeux du territoire.



JUSQU'EN FÉVRIER 2023
Dépôt des candidatures
Formulaire d'inscription à la distinction "Commune Nature" ou "Espace Nature" : candidature à l'audit 2023
<https://forms.office.com/e/rtNLOTxh9X>

PRINTEMPS-ÉTÉ 2023
Audit des pratiques de votre commune réalisé par un organisme indépendant

AUTOMNE 2023
Cérémonies de remise des distinctions 2023

644 COMMUNES ET GROUPEMENTS DISTINGUÉS

66 ESPACES NATURE DISTINGUÉS

303 AUDITS RÉALISÉS EN 2021

2 753 LIBELLULES DÉCERNÉES DEPUIS 2011